

4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2015, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a diminué de 26 % en France. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée dans les années 1990 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35 h, avant de se stabiliser à partir de 2002.

De faible ampleur dans les années 1960, le travail à temps partiel s'est beaucoup développé depuis. En 2015, le taux de temps partiel en France est de 19 %, contre 8 % quarante ans plus tôt. Il est proche de la moyenne de l'Union européenne (20 %) mais en-deçà de celui des Pays-Bas qui culmine à 51 %. Comme en Europe, le travail à temps partiel est majoritairement féminin en France. Il concerne 30 % des femmes contre 8 % des hommes. Dans une forte proportion (43 %), le temps partiel est « subi » et constitue une composante du **sous-emploi**. Les emplois à temps partiel sont souvent occupés aussi par les jeunes, les seniors et les salariés peu qualifiés et faiblement diplômés.

Certaines personnes en activité pratiquent des **horaires de travail atypiques**. En 2015, le travail du samedi est le plus fréquemment cité (39 %), suivi du travail du soir (25 %). La pro-

portion d'agriculteurs, d'artisans-commerçants et de chefs d'entreprise travaillant le week-end et ayant des horaires tardifs ou variables d'une semaine à l'autre est supérieure à celle des salariés. Parmi les salariés, les cadres déclarent travailler chez eux et le soir plus souvent que la moyenne. Les employés, quant à eux, travaillent en forte proportion le samedi (44 %) et à un degré moindre le dimanche (24 %). Les ouvriers sont, pour leur part, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (13 %) et les horaires alternés (15 %). Le travail de nuit domine dans le tertiaire et concerne notamment les salariés dans la fonction publique et dans les entreprises privées de services. Les cinq familles professionnelles les plus représentatives du travail de nuit sont les conducteurs de véhicules, les policiers et militaires, les infirmières, les aides soignantes et les ouvriers qualifiés des industries de process. Le travail de nuit demeure majoritairement masculin malgré la présence croissante de femmes.

En 2015, sur une fenêtre d'observation d'un mois, 21 % des personnes ayant un emploi ont travaillé au moins un dimanche. Elles exercent notamment des professions dans les domaines de la sécurité des personnes et des biens, de la continuité de la vie sociale et de la permanence des soins. Les salariés travaillant le dimanche sont presque toujours concernés par le travail du samedi et souvent par les horaires tardifs ou variables. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail, horaires de travail atypiques, sous-emploi : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le travail du dimanche en 2015 », *Dares Résultats* n° 83, Dares, décembre 2016.
- « La durée du travail, indicateurs principaux », *Dares Résultats* n° 80, Dares, décembre 2016.
- « Pratiques et impact des activités réduites », *Études et Recherches* n° 8, Pôle emploi, août 2016.
- « 10 millions de travailleurs à temps partiel dans l'UE auraient préféré travailler plus », *Communiqué de presse* n° 99, Eurostat, mai 2016.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2015

en %

	Travail ¹					Horaires alternés	Horaires variables d'une semaine à l'autre
	le soir ²	la nuit ³	le samedi	le dimanche	au domicile ⁴		
Catégorie socioprofessionnelle							
Agriculteurs exploitants	41	12	85	69	32	0	43
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	38	9	71	31	40	0	35
Cadres et prof. intellect. sup.	34	8	32	19	37	1	20
Professions intermédiaires	26	8	34	20	18	6	19
Employés	19	8	44	24	3	6	22
Ouvriers	20	13	28	12	1	15	14
Ensemble	25	9	39	21	15	6	20

1. Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi. 2. Entre 20 heures et minuit. 3. Entre minuit et 5 heures. 4. S'il n'est pas le lieu de travail.

Lecture : en 2015, 34 % des cadres travaillaient au moins une fois le soir au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquête Emploi.

Temps partiel selon le sexe en 2015

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés (en milliers)	13 361	12 483	25 844
Actifs à temps complet	92,1	69,6	81,2
Actifs à temps partiel ¹	7,9	30,4	18,8
moins de 15 heures	1,4	4,5	2,9
de 15 à 29 heures	4,3	15,9	9,9
30 heures ou plus	1,6	9,0	5,2
non renseigné	0,6	1,0	0,8

1. Y c. les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Le travail du dimanche en 2015

en %

	Salariés travaillant le dimanche sur un mois donné		
	au moins deux dimanches	un seul dimanche	aucun dimanche
Hommes	11,1	6,5	82,4
Femmes	13,0	6,5	80,6
Diplôme			
Supérieur au bac	12,2	9,2	78,6
Baccalauréat ou équivalent	11,7	6,2	82,1
CAP, BEP	13,4	5,6	81,1
Brevet des collèges, aucun diplôme	10,4	4,7	84,8
Employeur			
État et collectivités locales	18,1	10,4	71,5
Autre	10,3	5,4	84,3
Effectif salariés (en milliers)	2 750	1 483	18 627

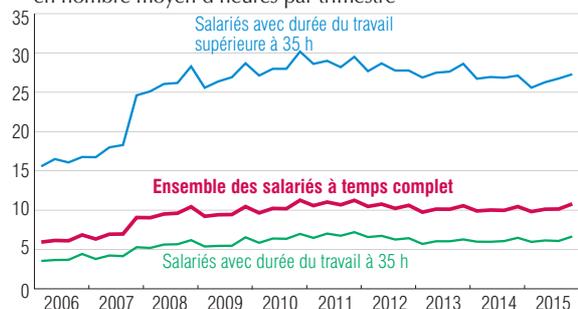
Note : salariés travaillant le dimanche sur une période d'observation de 4 semaines.

Champ : France métropolitaine, actifs salariés occupés au sens du BIT.

Source : Insee, enquête Emploi.

Heures supplémentaires déclarées par salarié

en nombre moyen d'heures par trimestre

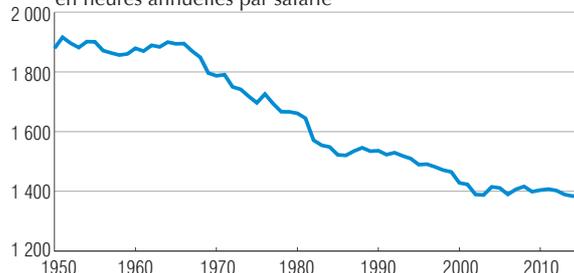


Champ : France métropolitaine, salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2015

en heures annuelles par salarié



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'UE en 2015

	Durée hebdomadaire en heures ¹		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	48,9	40,5	11,0	47,4	28,0
Autriche	52,4	41,5	11,2	47,4	28,2
Belgique	54,5	39,1	10,1	41,6	24,7
Bulgarie	43,8	41,0	2,0	2,8	2,4
Chypre	47,2	41,8	11,2	16,5	13,8
Croatie	44,1	40,5	5,6	8,4	6,9
Danemark	48,5	37,9	16,8	35,2	25,4
Espagne	48,1	40,1	7,9	25,2	15,7
Estonie	42,2	40,7	6,6	15,2	10,8
Finlande	46,9	39,0	11,5	19,8	15,5
France	51,1	39,0	8,0	30,4	18,8
Grèce	50,8	40,9	6,8	13,2	9,5
Hongrie	43,1	40,7	4,4	8,1	6,0
Irlande	49,3	39,0	13,0	34,4	22,8
Italie	45,8	38,8	8,5	32,5	18,5
Lettonie	42,0	40,4	4,9	10,8	7,9
Lituanie	40,7	39,6	6,1	10,5	8,3
Luxembourg	48,6	40,3	6,1	34,5	18,9
Malte	47,6	40,4	7,9	27,9	15,6
Pays-Bas	48,7	39,0	28,3	77,1	50,8
Pologne	46,7	41,1	4,9	10,5	7,4
Portugal	48,7	41,4	10,6	14,4	12,5
Rép. tchèque	46,6	40,8	3,1	10,4	6,3
Roumanie	38,7	40,7	9,4	10,6	9,9
Royaume-Uni	46,0	42,4	13,2	42,2	26,7
Slovaquie	45,5	40,9	4,3	8,3	6,0
Slovénie	45,6	41,0	7,8	14,4	10,8
Suède	48,1	39,9	15,5	37,5	26,0
UE	47,3	40,3	10,0	32,7	20,4

1. Personnes travaillant à temps complet.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et en couleur sont définis plus bas ou dans la rubrique « Définitions » en annexes

Une présentation synthétique sur chaque double-page

Des définitions pour comprendre les concepts clés de la double page

Toutes les définitions sont regroupées dans la rubrique « Définitions » en annexes

Des publications téléchargeables gratuitement pour approfondir le sujet
Adresses des sites Internet à retrouver dans la rubrique « Adresses utiles » en annexes

Après trois ans de ralentissement, la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) devient nulle en moyenne annuelle entre 2014 et 2015, pour la première fois depuis soixante ans. Cette relative inertie masque des évolutions contraires avec, d'une part des baisses marquées comme les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés, et d'autre part des hausses de prix notamment dans les services et un renchérissement des produits alimentaires. De même, les tendances ont évolué en cours d'année : orienté à la baisse en début d'année (-0,4 % en janvier), le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an en fin d'année de l'IPC se redresse pour s'établir à +0,2 % fin 2015. Mesuré à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), il suit le même mouvement en France et dans l'ensemble de la zone euro. L'indicateur d'inflation sous-jacente qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales) augmente davantage en cours d'année, quant à lui, pour s'établir à +0,9 % fin 2015.

Engagée à partir du 2nd semestre 2014, la chute des produits pétroliers se poursuit en 2015. Comme en 2014, cette baisse est plus marquée pour les combustibles liquides (-17,6 % sur un an, fin 2015) que pour les carburants (-9,3 % pour le gazole, -6,7 % pour l'essence fin 2015), du fait des écarts de taxation sur ces produits. De même, les prix du gaz se contractent en 2015

(-7,2 % fin 2015). A contrario ceux de l'électricité poursuivent leur hausse (+4,2 %).

En 2015, la baisse des prix des produits manufacturés se prolonge avec toutefois des évolutions assez différentes selon les produits. Ainsi, les reculs des prix des médicaments et des produits pharmaceutiques s'accroissent (-3,9 % fin 2015, après -2,9 % fin 2014), en raison des mesures de maîtrise des dépenses de santé. En outre, les prix des articles d'habillement et des chaussures se replient légèrement (-0,2 % fin 2015, contre +0,3 % fin 2014).

Même s'ils ont ralenti, les prix des services restent relativement dynamiques en 2015 (+1,2 % en moyenne, après +1,7 % en 2014, année au cours de laquelle ils avaient été tirés à la hausse par les relèvements de taux de TVA). En 2015, les loyers, pour la plupart indicés sur les évolutions de l'inflation, augmentent modérément. De plus, les prix des services de transport sont globalement en baisse. En revanche, les prix des services postaux accélèrent nettement en moyenne (+8,9 %, après +4,1 % en 2014) tandis que ceux des télécommunications se redressent (+0,6 %, après -0,1 %).

En 2015, les prix de l'alimentation augmentent en moyenne de 0,4 % (après un recul de 0,8 % en 2014) du fait du rebond des prix des produits frais (+5,3 % en moyenne en 2015, après -4,1 % l'année précédente). Hors produits frais, les prix de l'alimentation diminuent de 0,2 % en moyenne en 2015. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En décembre 2015, le prix du pétrole chute à nouveau », *Informations rapides* n° 12, Insee, janvier 2016.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2014 et 2015 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2016.
- « Décembre 2015 – Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse à 0,2 % », *Communiqué de presse* n° 12, Eurostat, janvier 2016.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2017 - Insee Références

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2015

en % Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 15/14		Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 15/14	
	2015	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2015	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,0	0,0	0,2	Transport	1 504	-1,5	-1,1	
Ensemble (hors tabac)	9 801	0,0	0,0	0,0	Achats de véhicules	335	0,8	1,9	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 495	0,4	0,5		Utilisation de véhicules personnels	890	-3,0	-2,2	
Produits alimentaires	1 360	0,5	0,6		Services de transport	279	0,9	-1,1	
Boissons non alcoolisées	135	-0,5	-0,6		Communications	257	0,4	1,0	
Boissons alcoolisées et tabac	367	0,6	0,6		Services postaux	18	8,9	8,8	
Boissons alcoolisées	168	0,9	1,1		Matériel de téléphonie et de télécopie	19	-11,3	-8,8	
Tabac	199	0,3	0,3		Services de téléphonie et de télécopie	220	0,6	1,2	
Habillement et chaussures	451	-0,9	-0,2		Loisirs et culture	792	0,2	0,9	
Habillement	350	-1,2	-0,3		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	136	-4,3	-1,7	
Chaussures y c. réparation	101	0,3	0,0		Autres biens durables (loisirs)	33	0,7	1,4	
Logement, chauffage, éclairage	1 441	0,4	-0,2		Autres articles et équip. de loisirs	209	-0,1	0,7	
Loyers d'habitation	609	0,6	0,5		Services récréatifs et culturels	245	1,7	1,1	
Entretien et réparation courante du log.	146	1,3	1,1		Presse, livres et papeterie	141	2,1	2,5	
Outilage pour la maison et le jardin	188	1,5	1,5		Voyages touristiques tout compris	28	1,2	5,4	
Chauffage, éclairage	498	-0,6	-2,0		Éducation	23	1,5	1,2	
Meubles, équip. ménager, entretien maison	579	0,0	0,5		Hôtellerie, cafés, restaurants	797	1,4	1,6	
Meubles, tapis, revêtements de sol	159	0,1	0,4		Restauration et cafés	613	1,3	1,3	
Articles de ménage en textile	42	0,7	1,7		Services d'hébergement	184	1,7	2,9	
Appareils ménagers	86	-1,5	-0,6		Autres biens et services	1 286	1,2	1,2	
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	63	0,2	1,4		Soins personnels	290	-0,2	0,1	
Outilage pour la maison et le jardin	56	0,6	0,2		Effets personnels (non définis ailleurs)	115	0,8	1,0	
Entretien courant de l'habitation	173	0,1	0,6		Protection sociale	434	1,6	1,4	
Santé	1 008	-1,2	-1,4		Assurances	250	2,6	2,9	
Médicaments et produits pharmaceutiques	441	-3,4	-3,9		Services financiers	67	0,7	0,7	
Médecine non hospitalière	567	0,5	0,5		Autres services	130	1,0	0,7	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Note : base 100 en 2015.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2015

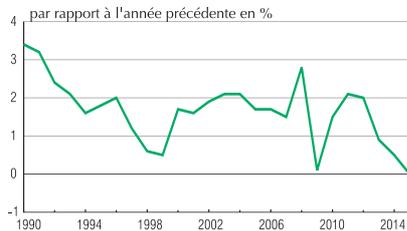
glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	15/14	Baisses	15/14
Pommes de terre	+ 9,4	Combustibles liquides	- 17,6
Services postaux	+ 8,8	Gazole	- 9,3
Fruits de mer surgelés	+ 7,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 8,8
Poissons frais	+ 7,0	Sucre	- 8,1
Fruits secs et fruits à coque	+ 5,8	Appareils photo et caméras	- 7,3
Transport maritime de passagers	+ 5,5	Gaz	- 7,2
Centres de vac., camping, auberges de jeunesse et héberg. similaires	+ 5,4	Transport combiné de passagers	- 6,9
Forfaits touristiques	+ 5,4	Essence	- 6,7
Fruits frais	+ 5,4	Produits pharmaceutiques	- 4,9
Journaux et publications périodiques	+ 4,7	Transport aérien de passagers	- 4,0

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2015



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2015

glissement annuel de déc. à déc. en %

	15/14	15/14	
Allemagne	0,2	Lettonie	0,4
Autriche	1,1	Lituanie	- 0,2
Belgique	1,5	Luxembourg	0,9
Chypre	- 0,6	Malte	1,3
Espagne	- 0,1	Pays-Bas	0,5
Estonie	- 0,2	Portugal	0,3
Finlande	- 0,2	Slovaquie	- 0,5
France	0,3	Slovénie	- 0,6
Grèce	0,4	Zone euro	0,2
Irlande	0,2	UE	0,2
Italie	0,1		

Note : évolution de l'indice de décembre 2015 par rapport à l'indice de décembre 2014.

Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Des graphiques d'illustration